



# UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

## Faculté de droit

### Annuaire 1981-1982 et 1982-1983

(L'annuaire de la Faculté de droit constitue le cahier 3 de l'Annuaire général de l'Université de Sherbrooke. En conséquence, les pages sont numérotées à compter de 3 - 1).

#### Table des matières

Direction de la Faculté	1
Corps professoral	1
Baccalauréat en droit	2
Maîtrise en droit de la santé	2
Diplôme de droit notarial	3
Description des cours	5

Pour tout renseignement concernant les PROGRAMMES, s'adresser à :

**Faculté de droit**  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) CANADA J1K 2R1

Pour tout renseignement concernant l'ADMISSION ou l'INSCRIPTION, s'adresser au :

**Bureau du registraire**  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) CANADA J1K 2R1

Les renseignements publiés dans ce document étaient à jour le 1<sup>er</sup> juin 1983. L'Université se réserve le droit d'apporter des modifications à ses règlements et programmes sans préavis.

# Faculté de droit

## Direction de la Faculté

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### Doyen

Jacques J. ANCTIL\*  
Jean-Marie LAVOIE\*\*

#### Vice-doyens

Jacques AUGER\*  
Claude BOISCLAIR\*  
Michel POIRIER\*\*  
Normand RATTI\*\*

#### Secrétaire

Marcel Dubé\*  
Danielle CODÈRE\*\*

### CONSEIL

Jacques J. ANCTIL, président\*  
Jacques AUGER  
Jean-Guy BERGERON  
Pierre BOILY  
Claude BOISCLAIR\*  
Danielle CODÈRE\*\*  
Denis DION\*\*  
Marcel DUBÉ\*  
Jean-Louis DUBÉ\*\*  
Michel DUBOIS  
Lynda DURAND\*\*  
Pierre DUSSAULT\*  
Anne-Marie GAUDREAU\*  
Gilbert LANTHIER\*  
Jean-Marie LAVOIE, président\*\*  
Jean MELANSON\*  
Pierre MÉNARD\*  
Jean-Louis PÉLOQUIN\*  
Michel POIRIER\*\*  
Normand RATTI\*\*  
Jean SYLVESTRE\*  
Guy TANGUAY\*  
Robert TÉTRAULT\*

### DIRECTEUR DU PROGRAMME DE DROIT NOTARIAL

Danielle CODÈRE\*  
Jean GAGNON\*\*

### DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Guy TANGUAY

### SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

Hélène TESSIER

## Corps professoral

#### Professeurs titulaires

ANCTIL Jacques J., LL.L. (Sherbrooke), D.E.S. (Laval)  
AUGER Jacques, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Montréal)

BERGERON Jean-Guy, LL.L. (Laval), LL.L. (Montréal)  
BERNARDOT Alain, LL.L., D.E.S., Doctorat en droit (Nice)  
BLACHE Pierre, LL.L. (Montréal), D.E.S. (droit privé), LL.D. (Montréal)  
BOISCLAIR Claude, LL.L. (Sherbrooke), D.E.S. (droit privé) (Grenoble)  
CHARRON Camille, LL.B. (Laval), LL.M. (Montréal)  
DUBÉ Jean-Louis, LL.L., LL.M. (Montréal)  
DUBÉ Marcel, B.Péd., LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Montréal)  
DUSSAULT Marcel, LL.L. (Montréal), LL.M. (Harvard)  
GUY Marcel, LL.L. (Laval)  
KOURI Robert, LL.L. (Sherbrooke), M.C.L., D.C.L. (McGill)  
LAVOIE Jean-Marie, LL.L., D.E.S. (droit public) (Montréal)  
MELANSON Jean, LL.L. (Sherbrooke), D.E.S. (droit public) (Ottawa)  
PATENAUE Pierre, LL.L., D.E.S. (droit public) (Montréal)

#### Professeurs agrégés

BILODEAU Paul-E., LL.L. (Sherbrooke)  
CODÈRE Danielle, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Birmingham)  
DURAND Roger, LL.L. (Sherbrooke)  
EMANUELLI Claude, L.Dr.Pub.Soc.Pol. (Nice), LL.M. (Toronto), LL.M. (New York), D.J. (Toronto)  
GAGNON Jean, LL.L. (Sherbrooke)  
JOLIN Marc, LL.L., M.Fisc. (Sherbrooke)  
PÉPIN René, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Montréal)  
POIRIER Michel, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Dalhousie)  
RATTI Normand, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (York)  
SLOSAR Stanislas, LL.L. (Poznan), D.E.S. (Grenoble), LL.M. (Montréal)

#### Professeurs adjoints

BERNATCHEZ François, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Harvard)  
KRAUSS Michel, LL.L. (Sherbrooke), LL.M. (Yale)  
PHILIPS-NOOTENS Suzanne, M.D. (Louvain), LL.B. (Sherbrooke)  
TÉTRAULT Robert, LL.L. (Sherbrooke)  
TURCOTTE René, LL.L. (Sherbrooke)

### CHARGÉS DE COURS

AYOTTE, Michel\*\*  
BEAUCHEMIN, Michel\*\*  
BELLAVANCE, Paul-Marcel  
BELLEHUMEUR, Jean\*  
BISSON, Serge  
BLOUIN, Denis-L.  
BOUCHER, Jean\*\*  
BUREAU, Martin  
CHAPDELAIN, Conrad\*  
CIOTOLA, Pierre\*  
COTÉ, Danielle  
CRÉPEAU, Jean  
DORION, Robert\*\*  
DRAPEAU, Madeleine  
DUPLÉ, Nicole\*\*  
DUSSAULT, Michel\*\*  
GAGNÉ, Pierre  
GAGNON-TREMBLAY, Monique  
GRENIER, Gaétan  
GROFFIER-ATALA, Ethel  
GAUTHIER, Danielle\*  
GAUVREAU, Jean-Pierre\*  
GLADU, Francine\*  
HÉBERT, François\*  
HOULE, Hélène\*\*  
JONCAS, Michel  
LAMOUREUX, Michel  
LEBEL, Michel\*\*  
LEBLOND, Claude  
LEMAY, Jacques  
LEMIEUX, Pierre\*\*  
LILKOFF, Lubin  
MACKAY, Pierre\*\*  
MARCHESSEAU, Jean-Guy\*\*  
MARSOLAIS, Denis\*  
MASSUE-MONAT, Henri\*\*  
MONPLAISIR, Marc\*

\* 1981-1982 seulement

\*\* 1982-1983 seulement

MORIN, Guy  
 MORIN, Josée  
 OUELLET, Denis  
 PAIEMENT, Rose-Anne\*\*  
 PARE, Denis\*\*  
 PERRON, Richard  
 PICHETTE, Serge\*\*  
 PINARD, Michel\*  
 PINEAU, Jean  
 POULIN, Héléne\*\*  
 RIGALDIES, Francis  
 ROBINSON, Ann  
 ROBITAILLE, André  
 ST-CYR, Manon\*\*  
 TALPIS, Jeffrey\*\*  
 THÉROUX, Patrick  
 THIBODEAU, Lucie\*\*  
 THIBODEAU, Vincent\*  
 TREMBLAY, René-Claude  
 TURP, Daniel\*  
 VERDY, Pierre\*

DRT 305 Contrats spéciaux II  
 DRT 306 Droit administratif II  
 DRT 307 Commercialité des actes et effets négociables\*  
 DRT 308 Suretés réelles et personnelles

Activités pédagogiques à option (15 crédits) :<sup>(3)</sup>

DRT 500 Travaux dirigés  
 DRT 501 Travaux dirigés (clinique légale)  
 DRT 502 Droit médical  
 DRT 503 Responsabilité civile médicale et hospitalière  
 DRT 504 Les droits de l'enfant  
 DRT 505 Introduction au droit comparé dans une perspective canadienne  
 DRT 506 Droit de la protection du consommateur  
 DRT 507 Organisation financière de l'entreprise  
 DRT 508 Droit des coopératives  
 DRT 509 Droit fiscal II  
 DRT 510 Droit fiscal III  
 DRT 511 Droit fiscal IV  
 DRT 512 Droit pénal III  
 DRT 513 Droit pénal IV  
 DRT 514 Droit du transport  
 DRT 515 Interprétation des lois  
 DRT 516 Libertés publiques  
 DRT 518 Preuves modernes  
 DRT 519 Droit de l'environnement  
 DRT 520 Droit des mass media  
 DRT 521 Droit des organisations et des relations économiques internationales  
 DRT 523 Droit social  
 DRT 524 Droit du travail II  
 DRT 525 La psychiatrie et le droit  
 DRT 526 Droit de la propriété intellectuelle  
 DRT 527 Droit médical  
 DRT 528 Commercialité des actes et effets négociables  
 DRT 529 Les contrats de l'administration fédérale, provinciale, municipale  
 DRT 530 Les femmes et la loi

**Baccalauréat en droit**

GRADE : Bachelier en droit (LL.B.)

**OBJECTIFS**

L'étudiant s'assurera la formation d'un professionnel du droit possédant l'autonomie suffisante qui lui permettra d'opérer la mise à jour de ses connaissances, de s'orienter, de se spécialiser, de s'adapter et d'évoluer adéquatement dans un milieu en perpétuel changement. Il aura de plus acquis les principales connaissances, habiletés et attitudes souhaitées du juriste.

**CONDITIONS D'ADMISSION**

Le diplôme d'études collégiales ou une formation jugée satisfaisante.

**CONTINGENT**

240 étudiants en 1<sup>re</sup> session<sup>(1)</sup>.

TOTAL DES CRÉDITS EXIGÉS : 93

**PROFIL DES ÉTUDES**

Activités pédagogiques obligatoires (78 crédits) :<sup>(2)</sup>

DRT 100	Obligations I	3
DRT 101	Droit constitutionnel I	3
DRT 102	Droit pénal I	3
DRT 103	Procédure civile I	3
DRT 104	Droit des personnes et droit de la famille	3
DRT 105	Biens et prescription	3
DRT 106	Droit administratif général I	3
DRT 107	Droit du travail I	3
DRT 108	Droit fiscal I	3
DRT 109	Droit international public	3
DRT 200	Obligations II	3
DRT 201	Droit constitutionnel II	3
DRT 202	Droit pénal II	3
DRT 203	Procédure civile II	3
DRT 204	Régimes matrimoniaux et libéralités	3
DRT 205	Responsabilité civile	3
DRT 206	Preuve civile et publicité	3
DRT 209	Droit des sociétés et compagnies	3
DRT 300	Travaux dirigés	3
DRT 301	Contrats spéciaux I	3
DRT 302	Successions	3
DRT 303	Droit international privé	3
DRT 304	Droit de la faillite et des liquidations	3

**Maîtrise en droit de la santé**

GRADE : Maître en droit de la santé (LL.M.)

**OBJECTIFS**

Le diplômé sera un spécialiste en droit de la santé pouvant répondre au besoins accrus de la société québécoise dans ce nouveau secteur d droit. Par ailleurs, ce professionnel de la santé s'initiera aux aspects juridiques de son domaine d'activité. De plus, l'étudiant participera au développement de la recherche dans le secteur du droit de la santé et y contribuera à l'avancement de ce secteur.

**CONDITIONS D'ADMISSION**

Être titulaire d'un diplôme de premier cycle en droit. À titre exceptionnel peuvent être admis au programme les candidats possédant un diplôme de premier cycle dans une discipline ou un champ d'étude appropriés - une expérience jugée valable et pertinente dans le secteur de la santé.

**CONTINGENT**

15 étudiants en 1982-1983.

TOTAL DES CRÉDITS EXIGÉS : 45

<sup>(1)</sup> En 1981-1982, le contingent était de 200 étudiants.

<sup>(2)</sup> 81 en 1981-1982.

\* En 1982-1983, ce cours était optionnel.

<sup>(3)</sup> 12 en 1981-1982.

**PROFIL DES ÉTUDES****Activités pédagogiques obligatoires (45 crédits)**

		CR
DRT 700	Introduction au droit de la santé	1
DRT 701	Droit médical I	4
DRT 702	Organisation administrative du monde de la santé	4
DRT 703	Droit sanitaire international et législation comparée	4
DRT 704	Droit médical II	4
DRT 705	Les agents du monde de la santé	4
DRT 706	La protection de la santé et de l'intégrité physique	4
DRT 707	Essai	20

**Diplôme de droit notarial****OBJECTIFS**

Ceux qui se destinent à la pratique du notariat doivent suivre avec succès un programme d'enseignement dispensé par la Faculté de droit. Ce programme permet à l'étudiant d'obtenir le diplôme de droit notarial. La promotion est accordée à l'étudiant qui obtient une moyenne cumulative annuelle de 60% sur l'ensemble des examens auxquels il a été soumis et pour lesquels il a obtenu une note d'évaluation. Une fois son diplôme obtenu, l'étudiant, pour être admis à l'exercice du notariat, doit, en plus, se présenter à un examen fait sous le contrôle de la Chambre des Notaires de la Province de Québec. L'étudiant qui aura obtenu 60% des points sur l'ensemble et des résultats de l'examen de la Chambre des Notaires et de la note inscrite au diplôme de droit notarial sera admis à l'exercice du notariat.

**CONDITIONS D'ADMISSION**

Être détenteur d'un diplôme en droit de l'Université de Sherbrooke, ou d'un diplôme jugé équivalent par la Faculté, diplôme devant être reconnu conformément au paragraphe a) de l'article 184 du Code des professions.

**CONTINGENT**

1981-1982 : 30 étudiants  
1982-1983 : 24 étudiants.

**TOTAL DES CRÉDITS EXIGÉS : 32 crédits**

**PROFIL DES ÉTUDES****Activités pédagogiques obligatoires (32 crédits)**

		CR
RN 700	Conventions matrimoniales et libéralités*	3
RN 701	Contrats à titre onéreux	3
RN 702	Quittances et radiation*	1
RN 703	Droit fiscal	3
RN 704	Droit commercial I*	4
RN 705	Loi du notariat et conventions diverses	3
RN 706	Examen des titres, servitude et mitoyenneté	4
RN 707	Actes unilatéraux*	3
RN 708	Droits réels*	3
RN 709	Droit commercial II*	3
RN 710	Développement d'habiletés*	2
RN 711	Conventions matrimoniales**	2
RN 712	Droits réels I**	2
RN 713	Droit commercial I**	3
RN 714	Développement d'habiletés I**	1
RN 715	Actes unilatéraux**	4
RN 716	Droits réels II**	2
RN 717	Droit commercial II**	3
RN 718	Développement d'habiletés II**	2

\* En 1981-1982 seulement

\*\* En 1982-1983 seulement

## Description des cours

### DRN

#### DRN 700 3 cr.

##### Conventions matrimoniales et libéralités

Règles régissant les régimes matrimoniaux – rappel et étude de la Loi 89 ; contrat de mariage ; partage ; liquidation des différents régimes ; procès-verbal de carence ; rapport du praticien ; donations par contrat de mariage ; accords entre concubins et époux ; conventions de divorce ; modification des régimes matrimoniaux.

Donations pures et simples, donations à titre onéreux, donations fiduciaires, testaments ; forme, testament simple, distinction entre divers legs, rédaction et interprétation de certains legs, l'exécution testamentaire, rédaction testamentaire impliquant diverses institutions juridiques.

#### DRN 701 3 cr.

##### Contrats à titre onéreux

Vente pure et simple d'un immeuble, de certains contrats nécessitant une autorisation (document de base). Loi sur la protection du territoire agricole et autres lois connexes, les déclarations exigées en vertu de certaines lois ; ventes immobilières assorties de modalités relatives au paiement du prix et au transfert de propriété ; les opérations requises après la passation de l'acte ; la promesse de vente ; autres contrats d'aliénation à titre onéreux d'un immeuble ; la vente en bloc. Le bail immobilier et les incidences de la Loi instituant la Régie du logement.

#### DRN 702 1 cr.

##### Quittance et radiation

Rappel des règles de publicité foncières (document de base) ; radiation volontaire (quittance, mainlevée, capacité et pouvoir de...), radiation légale, radiation judiciaire, radiation législative, preuve de document autorisant la radiation (document de base).

#### DRN 703 3 cr.

##### Droit fiscal

Le traitement fiscal du revenu, du décès du contribuable, des transactions immobilières et mobilières, des transactions entre personnes liées, du changement de régime matrimonial, notions de planification successorale testamentaire et de planification fiscale en général.

#### DRN 704 4 cr.

##### Droit commercial I

###### Assurance et faillite

Assurance (document de base) – classification des assurances – l'intérêt assurable – formation et entrée en vigueur du contrat d'assurance – assurances de dommages – assurance de personne – dispositions diverses. Faillite (rappel des règles et incidences sur la pratique notariale).

##### Mandat et sociétés

Société (document de base), rappel des règles du Code civil, application pratique, conventions de sociétés et analyse. Mandat – rappel des règles générales – procurations générales et spéciales en termes généraux et expressés. Procuration à l'étranger.

##### Droit international privé

Règles de conflits québécoises relatives à l'état et à la capacité des personnes, à la forme et au fond de l'acte juridique, aux successions mobilières et immobilières, au régime matrimonial. Lois connexes.

##### Comptabilité

Comptabilité en fidécommiss (document de base), éléments de comptabilité, les états financiers, méthodes d'évaluation d'entreprise, des marchés financiers : obligations monétaires et boursier.

#### DRN 705 3 cr.

##### Loi du notariat et conventions diverses

Le notaire, ses fonctions, prérogatives et devoirs ; l'acte authentique notarié – notions générales et principes de rédaction de l'acte authentique notarié (éléments généraux et particuliers) ; le greffe du notaire – ses composantes – cession, grade provisoire, dépôt – communication des actes ; technique de rédaction ; actes unilatéraux, requêtes, avis, clauses particulières ; interventions – déclarations...

#### DRN 706 4 cr.

##### Examen des titres, servitude et mitoyenneté

(Contenu du document de base), les divers instruments de recherche, les conditions de forme et de validité des actes, la chaîne des titres, la désignation de l'immeuble, l'objet de l'examen, le droit des parties dans les actes à titre gratuit, capacité et pouvoirs légaux des parties. Rédaction des principales servitudes, conventions et problèmes relatifs à la mitoyenneté.

#### DRN 707 3 cr.

##### Actes unilatéraux

###### Règlement des successions.

(Document de base) ; la preuve du décès et les renseignements utiles au règlement de succession ; parts respectives des héritiers ou légataires ; option du conjoint survivant – l'acceptation pure et simple, sous bénéfice d'inventaire ; la transmission des biens – divers.

##### Procédures non contentieuses

Compétence du notaire, assermentation, signification, révision d'une décision du proto-notaire ; rectification des registres de l'état civil, jugement déclaratif de décès, actes notariés et compulsorises, remplacement d'actes au registre, conseil de famille et autres actes, procédures relatives aux incapables, apposition des scellés, inventaires, envoi en possession, adoption, changement de nom, curatelle publique.

#### DRN 708 3 cr.

##### Droits réels

Sûretés : hypothèques (document de base), cautionnement et gage (document de base), cession de créances en garantie, datation en paiement, acte de fiducie, art. 88 de la Loi des Banques. Démembrement du droit de propriété (document de base) copropriété, bail emphytéotique.

#### DRN 709 3 cr.

##### Droit commercial II

###### Droit municipal et expropriation

Expropriation (document de base) – Loi fédérale d'expropriation, loi provinciale. Droit municipal : acquisition d'immeuble par une municipalité ; résolution et règlement ; entente inter-municipale ; loi des fonds industriels ; municipalité régionale de comté ; zonage municipal ; ventes pour taxes... fermeture de rues.

###### Droit des compagnies

Loi fédérale, loi provinciale et lois connexes.

#### DRN 710 2 cr.

##### Développement d'habiletés

###### Arpentage et bornage

Techniques de désignation cadastrale, d'arpentage et de bornage.

Vente immobilière : dossier complet comprenant l'ensemble des démarches à effectuer, de même que tous les documents et procédures incidentes. Organisation d'un bureau de notaire.

Techniques d'enregistrement : les différentes techniques de publicité foncière, au bureau d'enregistrement, sous la direction du registraire adjoint de la division d'enregistrement de Sherbrooke.

#### DRN 711 2 cr.

##### Conventions matrimoniales

Règles régissant les régimes matrimoniaux – rappel et étude de la Loi 89 ; contrat de mariage ; partage ; liquidation des différents régimes ; procès-verbal de carence ; rapport du praticien ; donations par contrat de mariage ; accords entre concubins et époux ; conventions de divorce ; modification des régimes matrimoniaux.

#### DRN 712 2 cr.

##### Droits réels I

Copropriété, bail emphytéotique, vente de démembrements du droit de propriété.

Rappel des règles de publicité foncières (document de base) ; radiation volontaire (quittance, mainlevée, capacité et pouvoir de...), radiation légale, radiation judiciaire, radiation législative, preuve de document autorisant la radiation (document de base).

<p><b>DRN 713</b> 3 cr.</p> <p><b>Droit commercial I</b></p> <p>Assurances et faillite</p> <p>Assurance (document de base – classification des assurances – l'intérêt assurable – formation et entrée en vigueur du contrat d'assurance – assurances de dommages – assurance de personnes – dispositions diverses. Faillite (rappel des règles et incidences sur la pratique notariale).</p>	<p><b>DRN 717</b> 3 cr.</p> <p><b>Droit commercial II</b></p> <p>Société (document de base), rappel des règles du Code civil, application pratique, conventions de sociétés et analyse. Mandat – rappel des règles générales – procurations générales et spéciales en termes généraux et exprès. Procuration à l'étranger. Droit des compagnies. Loi fédérale, loi provinciale et lois connexes.</p>	<p><b>DRT 102</b> 3 cr.</p> <p><b>Droit pénal I</b></p> <p>Général : Le cours contient les informations pertinentes à l'origine, aux sources et à la situation du droit pénal à l'intérieur du droit public et analyse le partage des compétences constitutionnelles en ce domaine. Le cours vise à familiariser l'étudiant aux notions de classification d'infractions et ses principaux éléments, à ses différents types, aux modes de participation, aux principes fondamentaux. Il comporte aussi l'analyse des moyens de défense offerts aux citoyens. Spécial : Il vise à confronter l'étudiant à l'analyse de certains crimes donnés et l'application des règles de droit à des situations de fait.</p>
<p><b>Droit municipal et expropriation</b></p> <p>Expropriation (document de base) – Loi fédérale d'expropriation, loi provinciale. Droit municipal : acquisition d'immeuble par une municipalité ; résolution et règlement ; entente inter-municipale ; loi des fonds industriels ; municipalité régionale de comté ; zonage municipal ; vente pour taxes...fermetures de rues.</p> <p><b>Comptabilité</b></p> <p>Comptabilité en fidécommiss (document de base), éléments de comptabilité, les états financiers, méthodes d'évaluation d'entreprise, des marchés financiers : obligations monétaires et boursier.</p>	<p><b>DRN 718</b> 2 cr.</p> <p><b>Développement d'habiletés II</b></p> <p>Règlement de succession : dossier technique complet du règlement d'une succession comprenant l'ensemble des démarches à effectuer, de même que tous les documents et procédures incidentes. Organisation de bureau.</p> <p>Vente immobilière : dossier complet d'une vente d'immeuble comprenant l'ensemble des démarches à effectuer, de même que tous les documents et procédures incidentes. Organisation de bureau.</p> <p>Compagnies : un dossier en droit des sociétés, comprenant aussi bien la formation de sociétés du Code civil que la transformation en compagnies, et ce, à travers les différentes étapes de la création, du fonctionnement et de la dissolution.</p>	<p><b>DRT 103</b> 3 cr.</p> <p><b>Procédure civile I</b></p> <p>Ce cours vise à familiariser l'étudiant avec la mise en œuvre judiciaire d'un droit. Le cours est divisé en thèmes : Introduction au pouvoir judiciaire ; le tribunal ; le juge en chambre et le protonotaire ; la plaidoirie écrite en matière civile ; la compétence juridictionnelle du tribunal civil ; la naissance de la demande en justice ; la contestation de la demande en justice ; la préparation de la preuve et de l'instruction ; l'instruction de la cause ; les incidents concernant les parties ou les personnages de l'organisation judiciaire ; les causes par défaut et procédures particulières. Les étudiants sont appelés à apporter des solutions à des cas pratiques et à rédiger des procédures judiciaires.</p>
<p><b>DRN 714</b> 1 cr.</p> <p><b>Développement d'habiletés I</b></p> <p>Arpentage et bornage</p> <p>Techniques de désignation cadastrale, d'arpentage et de bornage.</p> <p>Techniques d'enregistrement</p> <p>Les différentes techniques de publicité foncière, au bureau d'enregistrement, sous la direction du Registrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke et son adjoint.</p>	<p>Problèmes pratiques de droit international privé</p> <p>Règles de conflits québécoises relatives à l'état et à la capacité des personnes, à la forme et au fond de l'acte juridique, aux successions mobilières et immobilières, au régime matrimonial. Lois connexes.</p>	<p><b>DRT 104</b> 3 cr.</p> <p><b>Droit des personnes et droit de la famille</b></p> <p>1<sup>re</sup> partie : droit des personnes ; la personnalité juridique ; le nom ; le domicile ; les actes de l'état civil ; l'absence ; la disparition ; droit, pouvoir et capacité (analyse et distinction) ; la protection des personnes incapables (la minorité et l'interdiction) ; organisation du système de protection ; fonctionnement du régime de protection.</p> <p>2<sup>e</sup> partie : droit de la famille ; le mariage (formation, nullité) ; effets du mariage dans les rapports entre époux ; la séparation de corps et le divorce ; effets de la séparation de corps et du divorce (garde des enfants, pension alimentaire) ; l'union libre (perception par le droit positif) ; la filiation légitime, naturelle et adoptive ; établissement, preuve et contestation du lien de filiation ; les rapports parents-enfants (effets patrimoniaux et extra-patrimoniaux, l'autorité parentale).</p>
<p><b>DRN 715</b> 4 cr.</p> <p><b>Actes unilatéraux</b></p> <p>Procédures non contentieuses</p> <p>Compétence du notaire, assermentation, signification, révision d'une décision du protonotaire ; rectification des registres de l'état civil, jugement déclaratif de décès, actes notariés et compulsaires, remplacement d'actes au registre, conseil de famille et autres actes, procédures relatives aux incapables, apposition des scellés, inventaires, envoi en possession, adoption, changement de nom, curatelle publique.</p>	<p><b>DRT</b></p> <p><b>DRT 100</b> 3 cr.</p> <p><b>Obligations I</b></p> <p>Le domaine des obligations : aspect économique et aspect juridique. Sources et facteurs d'évolution du Droit québécois des obligations. Le contrat : sa formation, son contenu, ses effets entre les parties et à l'égard des tiers. Les quasi-contrats : la gestion d'affaires, la répétition de l'indû et l'enrichissement sans cause.</p>	<p><b>DRT 105</b> 3 cr.</p> <p><b>Biens et prescription</b></p> <p>La classification des biens ; les droits réels principaux ; la prescription acquisitive – Méthode de travail ; photocopié, recueil d'arrêts, discussion en classe, analyse de cas pratiques.</p>
<p><b>Règlement des successions</b></p> <p>(Document de base) ; la preuve du décès et les renseignements utiles au règlement de succession ; parts respectives des héritiers ou légataires ; option du conjoint survivant – l'acceptation pure et simple, sous bénéfice d'inventaire ; la transmission des biens – divers.</p> <p><b>Libéralités</b></p> <p>Donations pures et simples, donations à titre onéreux, donations fiduciaires, testaments ; forme, testament simple, distinction entre divers legs, rédaction et interprétation de certains legs, l'exécution testamentaire, rédaction testamentaire impliquant diverses institutions juridiques.</p>	<p><b>DRT 101</b> 3 cr.</p> <p><b>Droit constitutionnel I</b></p> <p>a) Introduction consacrée à la notion de constitution et aux sources du droit constitutionnel en général et à la genèse de la constitution canadienne. b) Principes fondamentaux du droit constitutionnel canadien, abstraction faite du fédéralisme : représentativité, responsabilité, souveraineté, légalité... c) Institutions parlementaires, gouvernementales et administratives et processus législatif. d) Les droits fondamentaux sous la constitution canadienne et sous la déclaration canadienne des droits de l'homme.</p>	<p><b>DRT 106</b> 3 cr.</p> <p><b>Droit administratif général I</b></p> <p>Organisation de l'administration fédérale et provinciale (rappel). Actes unilatéraux (réglementaire, administratif, judiciaire, quasi-judiciaire, ministériel) et bilatéraux de l'administration. Contrôle interne (hiérarchique et de tutelle) et externe (parlementaire et judiciaire) de l'administration.</p>
<p><b>DRN 716</b> 2 cr.</p> <p><b>Droits réels II</b></p> <p>Sûretés : hypothèques (document de base), cautionnement et gage (document de base), cession de créances en garantie, datation en paiement, acte de fiducie, art. 88 de la Loi des Banques.</p>		

<b>DRT 107</b>	<b>3 cr.</b>	<b>DRT 100</b>	<b>3 cr.</b>	<b>DRT 205</b>	<b>3 cr.</b>
<b>Droit du travail I</b>		<b>Obligations II</b>		<b>Responsabilité civile</b>	
1 <sup>re</sup> partie : étude du contrat individuel de travail et de la convention collective. Analyse du système de négociation collective, des notions d'employeur et d'association de salariés. Description du déroulement du processus de négociation et des impasses qui mènent à la grève, au lock-out ou à l'arbitrage de différends. Étude de la convention collective de travail, but ultime de tous ces mécanismes juridiques.		Les règles générales d'exécution volontaire et forcée. Les modalités particulières d'exécution et d'extinction des obligations.		Le cours de responsabilité civile étudie principalement : le régime de responsabilité délictuelle créé par les articles 1053 à 1056-c du Code civil ; les exceptions de plus en plus nombreuses imposées à ce régime par des lois particulières, notamment la loi des accidents du travail, la loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile et la loi de l'indemnisation des victimes d'actes criminels ; le régime de responsabilité contractuelle créé par les articles 1065, 1070 à 1078 et autres articles connexes au Code civil, dans ses relations et ses distinctions avec le régime de responsabilité délictuelle.	
2 <sup>e</sup> partie : on traitera de la détermination étatique des conditions de travail. On analysera une série de lois, telles la Loi du salaire minimum et la Loi sur la discrimination dans l'emploi.		<b>DRT 201</b>	<b>3 cr.</b>	<b>DRT 206</b>	<b>3 cr.</b>
3 <sup>e</sup> partie : il sera fait une analyse des systèmes de détermination mixte des conditions de travail, c'est-à-dire des systèmes d'extension juridique des conventions collectives mis en place par la Loi des décrets de convention collective et la Loi des relations du travail dans l'industrie de la construction.		<b>Droit constitutionnel II</b>		<b>Preuve civile et publicité</b>	
		1. Principes fondamentaux du fédéralisme canadien. 2. Principes généraux du partage des compétences législatives : exclusivité et exhaustivité du partage, pouvoir général, pouvoir résiduaire, pouvoirs énumérés, pouvoir déclaratoire... La qualification constitutionnelle et le procès constitutionnel. 3. L'état du partage sur certains sujets législatifs : la taxation, le transport et les communications, le droit criminel, la propriété et les droits civils, le commerce.		Preuve civile : notions générales concernant le système de preuve en droit civil québécois, le fardeau de la preuve, l'objet de la preuve. Description de divers procédés de preuve : la preuve par écrit, la preuve testimoniale, l'aveu et la présomption. Analyse des règles de recevabilité de ces moyens de preuve et sanction des règles de preuve.	
<b>DRT 108</b>	<b>3 cr.</b>	<b>DRT 202</b>	<b>3 cr.</b>	<b>Publicité</b>	
<b>Droit fiscal I</b>		<b>Droit pénal II</b>		Publicité : nature et caractère de l'enregistrement des droits, réels ou autres. Organisation matérielle : cadastre, registres, modes d'enregistrement. Devoirs et responsabilité du registraire. Règles de fond : domaine de l'enregistrement, personnes affectées, effets, rangs des droits réels. Radiation des droits. Influences de la publicité sur le droit privé et public, provincial et fédéral.	
Objectifs et importance de la fiscalité. Sources et principes d'interprétation du droit fiscal. L'unité d'imposition, ses conséquences ainsi que les critères d'assujettissement en matière d'impôt sur le revenu. Les composantes du revenu, l'identification des sources de revenu, les règles fondamentales concernant le calcul du revenu ainsi que les principaux éléments et déductions du revenu provenant des différentes sources, i.e. charge et emploi, bien, entreprise, gains et pertes en capital, etc., les règles concernant le calcul du revenu imposable et de l'impôt quant à leur application aux particuliers. Organisation administrative et mécanismes d'adjudication en matière fiscale.		Ce cours a pour objectif d'amener l'étudiant à maîtriser les règles de droit applicables en matière de procédure pénale. Cette étude porte sur la hiérarchie des tribunaux, les pouvoirs des agents de la paix, la juridiction des tribunaux, les règles pertinentes à la formulation des actes d'accusation et au déroulement des procès.			
<b>DRT 109</b>	<b>3 cr.</b>	<b>DRT 203</b>	<b>3 cr.</b>	<b>DRT 209</b>	<b>3 cr.</b>
<b>Droit international public</b>		<b>Procédure civile II</b>		<b>Droit des sociétés et compagnies</b>	
1 <sup>re</sup> partie : sujets du droit international public. – L'état souverain, ses éléments constitutifs : territoire et l'extension de la compétence territoriale, population (statut des nationaux et des étrangers), organes des relations extérieures (suprêmes, diplomatiques et consulaires) et leur statut particulier à l'étranger ; corollaire de l'existence d'un état souverain ; reconnaissance internationale, responsabilité internationale, succession d'États. Autres sujets du droit international ; organisations internationales, composantes de l'État fédéral.		Les cours comprendra 3 parties principales : le jugement, les voies de recours et les voies d'exécution. Dans la 1 <sup>re</sup> seront étudiés la classification, les règles et les effets du jugement. Une fois le jugement rendu, la partie insatisfaite doit avoir la possibilité d'exercer une voie de recours contre le jugement. S'offriront à elle les voies de rétractation ou les voies de réformation. La rétractation à la demande d'une partie, la tierce-opposition et l'appel feront l'objet de la 2 <sup>e</sup> partie. La dernière partie du cours sera consacrée aux voies d'exécution du jugement. Y seront étudiées les mesures provisionnelles comme la saisie avant jugement, et les mesures d'exécution complètes comme la saisie exécution mobilière qu'elle soit entre les mains du débiteur ou en mains tierce, ou la saisie exécution immobilière.		Ce cours vise à familiariser l'étudiant avec le régime juridique applicable aux entreprises à but lucratif. Le cours est divisé en thèmes : introduction ; présentation des diverses formes juridiques d'organisation d'une entreprise à but lucratif ; les sociétés du Code civil ; le nom, le siège social, la capacité, les objets et les pouvoirs de la corporation ; les aspects financiers de la corporation ; les emprunts et le capital-actions ; les actionnaires ; les administrateurs ; le contentieux corporatif ; la constitution et l'organisation des corporations selon la Loi des compagnies du Québec et selon la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ; les changements aux corporations ; l'union et la fin des corporations. On trace aussi un bref aperçu du régime juridique applicable aux corporations sans but lucratif. Les étudiants sont appelés à apporter des solutions à des cas pratiques.	
2 <sup>e</sup> partie : sources du droit international. – Coutume internationale. Traités internationaux : leur conclusion et exécution. Décision des organisations internationales et actes unilatéraux. Valeur du droit international dans l'ordre juridique interne canadien.		<b>DRT 204</b>	<b>3 cr.</b>	<b>DRT 300</b>	<b>3 cr.</b>
3 <sup>e</sup> partie : objets de la réglementation internationale. – Coopération internationale ; domaine international (haute mer, air et espace cosmique) ; domaines nationaux (droits de l'homme) ; domaines de collaboration internationale (économique, transports et communications, culture et science). Conflits internationaux : règlement pacifique, diplomatique et judiciaire, règlement par l'usage de la force licite et illicite, droit des conflits armés et de neutralité.		<b>Régimes matrimoniaux et libéralités</b>		<b>Travaux dirigés</b>	
		a) Les régimes matrimoniaux – Principes communs à tous les régimes matrimoniaux reconnus par le législateur. Formation, fonctionnement et extinction des 3 régimes spécifiquement réglementés par le législateur : la société d'acquêts, la communauté des meubles et d'acquêts et la séparation de biens.		Procès simulés – Travaux cliniques et travaux spécialisés. Dans le but de mettre en application ses connaissances, l'étudiant de deuxième année est appelé à participer à l'une ou l'autre des activités académiques complémentaires suivantes :	
		b) Les donations – Ce cours est une analyse des donations entre vifs en général et des donations par contrat de mariage.		Procès simulés : les étudiants engagés dans cette activité assurent la préparation des procédures liant contestation, de même que l'enquête et l'audition d'une affaire civile ou pénale dont les parties et le litige sont fictifs.	

Travaux cliniques : sous la supervision d'un professeur de la Faculté et d'un avocat du centre juridique communautaire, ou d'un substitut du procureur général, l'étudiant participe à certaines activités juridiques, particulièrement en ce qui concerne la recherche, la diffusion de l'information juridique, la prévention et le service direct au client.

Travaux spécialisés : il s'agit d'un programme de rédaction de contrats, d'actes juridiques, d'actes de procédure ou d'opinions légales mené sous la direction d'un professeur. L'étudiant a alors l'occasion de transformer des besoins juridiques spécifiques en un texte juridique cohérent.

**DRT 301 3 cr.**

**Contrats spéciaux I**

Étude et analyse de la réglementation des contrats suivants : la vente, les contrats semblables à la vente, le louage de choses (incluant les dispositions pertinentes de la Loi de la protection du consommateur et de la Loi pour favoriser la conciliation entre propriétaires et locataires). – Le mandat.

**DRT 302 3 cr.**

**Successions**

Préparation de la succession : donation à cause de mort, testaments, substitutions, fiducie. Règlement de la succession légale, testamentaire ou contractuelle : ouverture, dévolution, transmission, liquidation, etc. Conflits entre régime matrimoniaux et successions.

**DRT 303 3 cr.**

**Droit international privé**

Étude des solutions législatives et jurisprudentielles aux problèmes des conflits de lois et de juridiction.

**DRT 304 3 cr.**

**Droit de la faillite et des liquidations**

**DRT 305 3 cr.**

**Contrats spéciaux II**

Les Assurances : 1. Historique et notions techniques. 2. Principes généraux applicables aux différentes sortes d'assurances : caractéristiques et éléments fondamentaux de ce contrat. 3. Principes particuliers à l'assurance-vie, à l'assurance-incendie, à l'assurance-responsabilité et à l'assurance-automobile.

**DRT 306 3 cr.**

**Droit administratif II**

Introduction : aperçu général du système municipal québécois ; infrastructure et fonctionnement de la corporation municipale ; les pouvoirs de la municipalité ; l'aménagement du territoire, les finances municipales ; le contrôle de la municipalité ; les problèmes de restructuration.

**DRT 308 3 cr.**

**Sûretés réelles et personnelles**

Le cours sur les sûretés vise notamment à familiariser l'étudiant avec les différentes sortes de garanties qu'un débiteur peut fournir à son créancier ou que la loi accorde à un créancier. Ainsi, l'étudiant aura l'occasion d'étudier les règles régissant l'hypothèque, le gage avec et sans dépossession, le droit de rétention, les privilèges mobiliers et immobiliers et certaines garanties de droit statutaire.

**DRT 500 3 cr.**

**Travaux dirigés**

Procès simulé en droit international Ph. C. Jessup. Le procès simulé en droit international public tient lieu d'un cours optionnel. Cette activité comporte la préparation de mémoires écrits et les plaidoiries du demandeur et du défendeur. De façon générale, la préparation des mémoires et des plaidoiries s'effectue par équipe de deux étudiants et s'échelonne du début d'octobre au début de janvier. Les plaidoiries éliminatoires ont lieu à la mi-janvier. Une équipe est alors choisie pour représenter la Faculté au procès simulé en droit international Ph. C. Jessup.

**DRT 501 3 cr.**

**Travaux dirigés (clinique légale)**

Travaux cliniques : sous la supervision d'un professeur de la Faculté et d'un avocat d'un centre juridique communautaire, l'étudiant participe à certaines activités juridiques de ce Centre, particulièrement en ce qui concerne la diffusion de l'information juridique, la prévention et le service direct au client.

**DRT 503 3 cr.**

**Responsabilité civile médicale et hospitalière**

**DRT 504 3 cr.**

**Les droits de l'enfant**

Introduction générale aux droits fondamentaux de l'enfant – (Le soutien économique, la protection physique et psychologique, l'éducation socio-familiale). Le cours porte sur divers aspects spécifiques des droits de l'enfant : l'évaluation de la protection patrimoniale de l'enfant : les preuves modernes et scientifiques en matière de recherche de filiation ; les droits et les besoins de l'enfant en matière de garde physique ou légale (les diverses tendances dans ce domaine sur l'autorité parentale et l'intérêt de l'enfant ; la conception temporaire de la garde et de l'enfant « propriété biologique » ; les critères particuliers pour décider de la garde ; la consultation de l'enfant ; l'interrogatoire traditionnel et l'expertise psychosociale) ; Loi de la protection de la jeunesse (l'esprit, les droits de l'enfant et le fonctionnement de cette loi) ; la représentation de l'enfant par avocat ; les droits de visite.

On procédera aussi à l'étude des divers textes du Projet de Code civil en rapport avec les droits de l'enfant.

**DRT 505 3 cr.**

Introduction au droit comparé dans une perspective canadienne

**DRT 506 3 cr.**

**Droit de la protection du consommateur**

Introduction générale au phénomène de la consommation (crédit, publicité, etc.) et au comportement du consommateur. Analyse de la législation québécoise en matière de protection du consommateur. Étude plus approfondie de la nouvelle Loi de la protection du consommateur, (L.R.Q., c. P-40-1) et de ses Règlements en relation avec les règles générales du droit civil québécois.

De plus l'étudiant sera invité à résoudre des problèmes pratiques afin de mieux assimiler ce domaine du droit de plus en plus important et complexe.

**DRT 507 3 cr.**

**Organisation financière de l'entreprise**

Aperçu général des différentes méthodes de financement à court, à moyen et à long terme utilisées dans le cadre d'une entreprise et étude des différentes implications civiles, corporatives et fiscales rattachées à l'une ou l'autre de ces méthodes. L'accent sera mis sur les différents moyens ouverts aux entreprises incorporées : v.g. financement par l'émission d'actions, de débentures ou d'obligations. De plus, certaines autres opérations financières seront étudiées, telles l'achat et la vente d'actions ou d'actifs, les fusions et les offres de prises de contrôle (« take-over bids »).

**DRT 508 3 cr.**

**Droit des coopératives**

Bref historique de la coopération et de la législation coopérative au Québec.

Analyse des principes coopératifs formulés par l'Alliance coopérative internationale et étude de leur application en droit québécois.

Analyse des sources du droit québécois des coopératifs sur les thèmes suivants : nature, constitution et organisation, capacité, objet et pouvoirs, financement, membres, administrateurs, comité exécutif, commissions spéciales, commission de crédit, conseil de surveillance et dirigeants, modification des statuts et des règlements et fusion, inspection, liquidation et continuations, fédération et confédération.

**DRT 509 3 cr.**

**Droit fiscal II**

Ce cours qui est un prolongement du cours Droit fiscal I, comporte l'examen des dispositions fondamentales de la Loi de l'impôt sur le revenu portant principalement sur le régime fiscal général applicable aux corporations résidentes et à leurs actionnaires, soit :

Les mécanismes d'imposition des corporations suivant leur type et la source de leurs revenus : régime général d'imposition, réduction d'impôt à l'égard des bénéficiaires de fabrication et de transformation, déduction aux petites entreprises, traitement du revenu de placements et des dividendes reçus par les corporations privées.

Les dispositions affectant la distribution des bénéfices des corporations à leurs actionnaires : distribution des surplus, dividendes réels et réputés, dividendes en capital, prêts, attribution de biens et avantages conférés aux actionnaires.



Les règles portant sur les réorganisations des corporations et les changements dans les modalités de participation des actionnaires : transfert d'actifs à une corporation, remaniements de capital, fusions, échanges et conversions d'actions.

**DRT 510 3 cr.****Droit fiscal III**

(Impôts relatifs au décès et aux transferts de biens). - Impôts fédéral et provincial sur le revenu applicables lors et à la suite du décès d'un contribuable. Analyse du traitement fiscal, au décès, par diverses catégories de biens pouvant affecter les impôts sur le revenu à payer le « de cuius », sa succession, les fiducies créées par son testament et par ses bénéficiaires - Éléments d'imposition des successions et des fiducies. - Éléments de planification testamentaire et « post-mortem ». Analyse des fondements et des aspects techniques de la Loi sur les droits successoraux (L.R.Q., c. D-13.2).

**DRT 511 3 cr.****Droit fiscal IV**

Contrairement aux autres cours de droit fiscal offerts à la Faculté, ce cours ne vise pas l'étude de l'aspect technique des législations fiscales, mais plutôt une analyse des éléments idéologiques, politiques, économiques et sociaux qui influencent l'élaboration des politiques gouvernementales en matière d'imposition et de dépenses et qui sont susceptibles de modifier tant le poids et la répartition des impôts que la redistribution des revenus dans notre société. Comme ce sujet est très vaste et la documentation extrêmement abondante, le contenu du cours sera restreint aux éléments de politique fiscale relatifs à l'impôt sur le revenu. De plus, outre l'étude de certains éléments de finances publiques et des objectifs et principes généraux de la fiscalité, les thèmes suivants seront abordés :

La détermination de l'assiette fiscale, comprenant l'étude de certaines exemptions, déductions et crédits spéciaux ;

Le choix de l'unité d'imposition et les problèmes du fractionnement du revenu ;

Les problèmes relatifs à l'imposition des gains en capital ;

L'inflation et la progressivité des taux ;

L'intégration de l'impôt sur le revenu des corporations à celui des particuliers ;

Le concept des dépenses fiscales.

**DRT 512 3 cr.****Droit pénal III**

A- Introduction à la preuve : synthèse des notions acquises en Droit pénal général et spécial, ainsi qu'en procédure.

B- La preuve proprement dite : a) la Loi sur la preuve du Canada. b) les règles de preuve et de pratique.

C- Les appels.

**DRT 513 3 cr.****Droit pénal IV****DRT 514 3 cr.****Droit du transport**

Problèmes constitutionnels et administratifs en matière de transport terrestre, maritime et aérien. Transport terrestre : textes législatifs applicables au transport routier et ferroviaire (passagers et marchandises). Transport maritime : notions élémentaires sur le contrat d'affrètement et sur le contrat de transport de marchandises sous connaissance (sur le plan national et international). Transport aérien : notions élémentaires sur le transport aérien de personnes et de marchandises, sur le plan national et international.

**DRT 515 3 cr.****Interprétation des lois**

Ce cours vise à décrire parfois les méthodes d'interprétation des lois utilisées par les juges canadiens et québécois. Il poursuit l'étude des normes purement techniques qui permettent de résoudre certains problèmes suscités par l'action législative. On y fait également l'examen des règles sémantiques et jurisprudentielles dont l'utilisation est nécessaire pour déterminer la portée de maints textes législatifs.

Tout au long du cours, l'étudiant est invité à faire une réflexion théorique sur la fonction juridique et sur le rôle éminent du jurisme dans notre droit.

**DRT 516 3 cr.****Libertés publiques**

L'introduction vise à initier l'étudiant aux concepts et distinctions les plus importants du domaine, et à lui faire saisir la hiérarchie des sources propres à ce secteur du droit, et à circonscrire la portée générale (personnes et actes visés, sanctions...) des grands textes législatifs.

La première partie permettra d'explorer quelques problèmes posés par la délimitation de certains droits et libertés (« due process », liberté de religion, liberté de presse, etc.) et de faire le point sur l'état du droit applicable au Québec.

La seconde partie portera sur le droit à l'égalité. Elle comprendra une étude du droit à l'égalité devant la loi « sous la Déclaration canadienne, un examen de la norme antidiscriminatoire sous la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et la Loi canadienne sur les droits de la personne, et une étude des aspects institutionnels et procéduraux des systèmes spécifiques mis en place sous ces deux dernières lois pour lutter contre certaines discriminations.

**DRT 518 3 cr.****Preuves modernes**

Le conflit entre droit de la personnalité et droit de la preuve : règles régissant au civil et au pénal l'admissibilité des preuves illégalement obtenues ; l'expertise en général et l'expertise psychiatrique, la narco-analyse et l'hypnose ; l'audio-surveillance et la présentation d'enregistrements ; la photographie ; l'ivressomètre ; le détecteur de mensonges, etc.

**DRT 519 3 cr.****Droit de l'environnement**

Notions préliminaires : la crise écologique et le droit ; gestion de l'environnement et cadre constitutionnel canadien. L'État et la protection de l'environnement : fondement de l'intervention étatique et étude des principaux modes

d'intervention de l'État (le droit pénal de l'environnement, les systèmes de permis, les rapports d'impact, les redevances de pollution). Le citoyen et la protection de l'environnement ; le droit civil de l'environnement ; la gestion de l'environnement par l'État et la participation du citoyen. Le cours vise à éveiller l'étudiant aux problèmes et à le faire réfléchir aux solutions possibles. La méthode utilisée sera essentiellement socratique, requérant de la part de l'étudiant une lecture préalable de textes substantiellement discutés en classe.

**DRT 520 3 cr.****Droit des mass media**

Prolongement du cours de base en droit administratif, ce cours est centré presque exclusivement sur la radio-diffusion, i.e. la radio et la télévision, et examine le fonctionnement de l'organisme de réglementation de ce secteur, le C.R.T.C. Seront abordés, entre autres, les thèmes suivants : les critères d'émission des permis, les pouvoirs du C.R.T.C. et la procédure lors des audiences publiques ; la concentration de la propriété dans les média ; la propriété intellectuelle et les média ; la publicité sur les ondes ; le débat constitutionnel.

**DRT 521 3 cr.****Droit des organisations et des relations économiques internationales****DRT 523 3 cr.****Droit social**

Aperçu général du secteur des lois dites « sociales ». Lois et règlements sur l'Aide sociale, l'Assurance-chômage, la Loi des accidents du travail et la Loi de la Régie des rentes du Québec.

**DRT 524 3 cr.****Droit du travail II**

Dans une première partie, il sera fait une analyse du système d'extension juridique des conventions collectives mis en place par la Loi des décrets de convention collective. Dans une deuxième partie, beaucoup plus importante, le cours traitera de l'arbitrage de griefs au Québec ; juridiction de l'arbitre, preuve et procédure, mesures disciplinaires, ancienneté, avantages marginaux, etc.

**DRT 525 3 cr.****La psychiatrie et le droit**

Le but premier de ce cours est d'introduire l'étudiant en droit à la dimension humaine de son travail et à l'éveiller à l'existence de problèmes émotionnels et mentaux chez les clients qu'il aura à rencontrer, allant de la simple réaction d'anxiété jusqu'aux maladies les plus graves impliquant une perte de contact totale avec la réalité. On attirera également l'attention de l'étudiant sur l'existence de ses propres états émotionnels et comment ceux-ci peuvent affecter son travail.

Les malades et maladies que l'avocat est le plus susceptible de rencontrer seront aussi présentés ; on devra, pour chaque maladie, discuter quelle en est la cause, la forme et le traitement.

On discutera enfin des points communs entre le droit et la psychiatrie.

- DRT 526** 3 cr.  
**Droit de la propriété intellectuelle**  
 Étude des lois portant sur la propriété intellectuelle et de la jurisprudence pertinente, de la codification administrative du Règlement régissant les brevets, les contrats de cession et de licence en droit des brevets d'invention; le « know how ».
- DRT 527** 3 cr.  
**Droit médical**  
 Le cours de droit médical comprend deux parties. La première traite de la responsabilité civile médicale. La deuxième porte sur les problèmes juridiques posés par la médecine moderne.  
 Dans la première partie, sera examinée la faute professionnelle médicale (à l'appréciation, l'ardeur de la preuve avec surtout le problème des présomptions de faute). Par la suite, seront abordées les conditions particulières de la responsabilité médicale et hospitalière.  
 Dans la deuxième partie, le cours portera sur six sujets, i.e. le principe de l'inviolabilité de la personne humaine, le statut du fœtus et l'avortement, l'expérimentation, la transplantation et enfin, la stérilisation sexuelle.  
 Il est à souligner que l'étude de la médecine moderne fait appel non seulement à la responsabilité civile, mais également à l'autre aspect du droit civil, au droit pénal et aux libertés publiques.
- DRT 528** 3 cr.  
**Commercialité des actes et effets négociables**  
 Le cours a comme objet l'étude de la Loi sur les lettres de change, chèques et billets à ordre (S.R.C. 1970, c. B-5). Cette loi réglemente des instruments de crédit, appelés souvent des effets de commerce ou effets négociables; ce sont des documents relatifs au paiement d'une somme d'argent dans un temps relativement court. En particulier, le chèque et le billet, utilisés aussi bien par les commerçants que les non-commerçants, jouent un rôle prépondérant dans notre système économique.
- DRT 529** 3 cr.  
**Les contrats de l'administration : fédérale, provinciale et municipale**  
 L'administration utilise fréquemment pour atteindre ses objectifs, le procédé de l'accord de volontés et particulièrement le procédé contractuel. Ces contrats peuvent être conclus soit entre deux administrations, soit entre l'Administration et un particulier. De plus, le nombre et l'importance de ces contrats passés par le gouvernement et par les administrations publiques décentralisées croissent de façon considérable. Ainsi le but du présent cours est de clarifier les aspects importants du régime juridique des contrats des autorités publiques suivant une double préoccupation, d'une part assurer à l'Administration le moyen le meilleur pour accomplir sa mission éminente d'intérêt public, et d'autre part, assurer au maximum la protection des droits individuels.
- DRT 530** 3 cr.  
**Les femmes et la loi**  
 Sous le thème général des femmes, ce cours se veut être d'abord une étude approfondie (analyse et interprétation) de tous les textes de lois touchant à la condition féminine. Ce cours débouchera rapidement à la fois sur l'application possible de cette législation dans la société québécoise et sur la critique et l'étude de possibilités de changements de cette législation.
- DRT 700** 1 cr.  
**Introduction au droit de la santé**  
 La première partie met l'accent sur les différentes composantes de la science juridique que le droit de la santé emprunte pour tendre vers une certaine autonomie. La deuxième partie vise à présenter l'évolution du concept de santé à travers les âges. La troisième partie s'attache aux aspects philosophiques inhérents au droit de la santé.
- DRT 701** 4 cr.  
**Droit médical I – La responsabilité civile et pénale médicale**  
 La première partie étudie les conditions générales de la responsabilité médicale civile et pénale. En ce qui a trait au droit civil, l'accent est mis plus particulièrement sur la notion de faute professionnelle médicale et surtout sa preuve; est envisagée par la suite, la notion de préjudice corporel et son indemnisation; enfin une analyse est faite du lien de causalité entre la faute et le préjudice, avec un approfondissement de la question des prédispositions à la maladie et des pertes de chances de guérison. En ce qui concerne le droit pénal, seront examinées les conditions générales de la responsabilité pénale, dans le cadre de l'exercice de la médecine.  
 La deuxième partie vise l'étude de la responsabilité professionnelle dans un contexte plus concret. Il faut en conséquence se pencher sur la responsabilité des médecins, des auxiliaires médicaux, soit à l'extérieur des centres hospitaliers, soit dans le cadre d'un centre hospitalier. Cette étude particulière de la responsabilité est vue sous deux angles possibles: le régime contractuel ou le régime délictuel de la responsabilité.
- DRT 702** 4 cr.  
**Organisation administrative du monde de la santé**  
 La première partie s'intéresse aux problèmes constitutionnels existant dans le secteur. On y étudiera, dans une perspective historique, le fondement constitutionnel et l'étendue de la compétence respective des provinces et du fédéral dans le domaine de la santé.  
 La deuxième partie concerne l'analyse des différents organismes administratifs oeuvrant dans le domaine de la santé tant au niveau fédéral que québécois. Au niveau québécois, après avoir fait une analyse historique, on examinera dans cette partie, uniquement les organismes oeuvrant au niveau central. On y étudiera notamment l'organisation, le mode de fonctionnement, le rôle, la juridiction et les principaux pouvoirs de certaines instances administratives, telles le Ministère des affaires sociales, le Conseil des affaires sociales et de la famille, la Commission des affaires sociales, la Régie de l'assurance-maladie et le Comité de la protection de la jeunesse. Une attention particulière sera apportée au droit d'accès des citoyens aux différents services de santé: les bénéficiaires admissibles, les conditions d'admission, les services assurés et ceux qui ne le sont pas, le désengagement des professionnels et ses résultats, etc.  
 La troisième partie s'intéresse aux différents établissements du réseau. On y étudiera d'abord les différents pouvoirs du ministre et du lieutenant-gouverneur en conseil sur les établissements du réseau, soit les pouvoirs généraux, ceux de réglementation, ceux existant en matière de permis et d'administration provisoire et enfin, les pouvoirs accordés en matière financière. On y analysera ensuite les droits accordés par la loi au citoyen, les différentes sortes d'établissement et surtout, la formation, les pouvoirs, les fonctions ainsi que la composition et l'organisation des Conseils de santé et des services sociaux, des Centres locaux de services communautaires, des centres hospitaliers, des centres d'accueil, etc.
- DRT 703** 4 cr.  
**Droit sanitaire international et législation comparée**  
 Première partie: législation comparée et droit de la santé  
 Généralités: définitions (droit comparé, législation comparée, méthode comparative, droit étranger); origines et développements du droit comparé; buts du droit comparé; méthode d'utilisation et difficultés de la comparaison en droit.  
 Principales familles juridiques: système romain-germanique; Common Law, droit soviétique; droits religieux et traditionnels.  
 Caractéristiques générales du droit civil et du Common Law au Canada: origines et développements; sources du droit; administration et processus judiciaire; enseignement du droit.  
 Application de la méthode comparative au domaine de la responsabilité médicale/dentaire (interdépendance du droit, obligations contractuelles et quasi-délictuelles en droit civil et en Common Law.  
 Unification du droit en matière sanitaire: influence du Common Law sur le projet de Code civil québécois dans le domaine sanitaire; le « codex alimentaire ».  
 Deuxième partie: droit sanitaire international  
 Généralités: définitions (droit administratif international, droit international administratif, droit sanitaire international).  
 Protection internationale de l'environnement: source du droit international de l'environnement; réglementation internationale relative à la protection de l'environnement, à la promotion de la conservation des ressources biologiques et à l'aménagement des établissements humains.  
 Coopération internationale relative à l'amélioration des conditions de vie en temps de paix comme en temps de guerre: réglementation internationale du trafic des narcotiques; action menée contre certaines maladies; développement de programmes d'aide technique concernant l'organisation de services de santé dans les pays en voie de développement; coopération internationale en matière de catastrophes naturelles; uniformisation des législations nationales relatives aux différents domaines de la santé; protection des blessés, malades, naufragés, des populations civiles en temps de guerre; contrôle de l'utilisation de certaines armes en temps de conflit. Promotion internationale de la « dignité humaine »: contrôle international du terrorisme étatique (torture, expérimentation sur des êtres hu-

mains, génocide) ; contrôle du terrorisme de groupe.

---

## **PDR**

---

**PDR 501**

**3 cr.**

Introduction générale à la philosophie. Les fondements du droit